

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE  
DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT

**DE\_2019\_052**

**Élection du président**

L'an deux mille dix-neuf et le cinq novembre, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à Mostuéjols, sous la présidence de Madeleine MACQ.

Étaient présents : André BOUDES, Lionel CAYRON, Patrick CONTASTIN, Henri COUDERC, Simone GÉLY, Daniel GIOVANNACCI, Hubert GRANIER, Serge GRASSET, René JEANJEAN, Madeleine MACQ, Gérard PRÊTRE, Guy PUEL, Guylène PANTEL

Étaient représentés : Claude ALIBERT par Guy PUEL, Bernard POURQUIÉ par Hubert GRANIER

Secrétaire de séance : Hubert GRANIER

Date de convocation : 28 octobre 2019

<b>Délégués du comité syndical</b>		
En exercice : 20	Présents : 14	Pouvoirs : 2
<b>Résultat du vote</b>		
Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 1

Par 14 voix "pour" et une abstention, le comité syndical, après avoir délibéré,

Vu les statuts du Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont, arrêtés par les préfets de l'Aveyron, du Gard et de la Lozère le 30 mars 2018 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-14 ;

Vu les délibérations :

- du 1er février 2018 de la Communauté de communes Aubrac-Lot-Causse-Tarn,
  - du 31 janvier 2018 de la Communauté de communes Causse-Aigoual-Cévennes-Terres-Solidaires,
  - du 28 février 2018 de la Communauté de communes Larzac et vallées,
  - du 15 février 2018 de la Communauté de communes Lévézou-Pareloup,
  - du 21 février 2018 de la Communauté de communes Millau-Grands causses,
  - du 12 février 2018 de la Communauté de communes Saint-Affricain, Roquefort, Sept vallons,
  - du 24 octobre 2019 de la Communauté de communes Gorges-Causse-Cévennes,
- portant désignation de leurs délégués respectifs au sein du comité syndical du Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont ;

Vu sa délibération DE\_001\_2018 du 9 avril 2018 portant sur l'élection de Jean-Luc AIGOUY en tant que président du Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont ;

Considérant le décès de Jean-Luc AIGOUY survenu le 18 octobre 2019, la présidence par intérim étant assurée par Hubert GRANIER, alors 1er vice-président du syndicat mixte ;

Considérant la nécessité d'élire un nouveau président ;

**Procède** à l'élection du président selon les modalités suivantes :

Madeleine MACQ, doyenne de l'assemblée, précise les opérations et rappelle que :

- sont électeurs, pour l'ensemble des scrutins visant à élire le président, les 20 délégués présents du comité syndical ;
- sont éligibles, pour l'ensemble des sièges du bureau, tout délégué titulaire du comité syndical ;
- la durée du mandat de chaque délégué suit celle du mandat au titre duquel il siège ;
- le président et les vice-présidents sont élus à la majorité absolue ; si aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue au premier tour, il est procédé à un deuxième tour de scrutin, et, si nécessaire, à un troisième tour à la majorité relative.

Madeleine MACQ fait un appel à candidature.

Est candidat : Henri COUDERC.

Madeleine MACQ demande si le comité syndical souhaite procéder à un vote à bulletin secret. Aucun délégué ne le demandant, il est procédé à un vote à main levée.

Résultats du premier tour de scrutin pour l'élection du président

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 1

A obtenu :

Henri COUDERC : 14 voix

Henri COUDERC, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé président du Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont.

Henri COUDERC déclare accepter d'exercer cette fonction et assure la présidence de l'assemblée.

Ainsi fait et délibéré à Mostuéjols, les jours, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

**Le président, Madeleine MACQ**



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le 12/11/2019  
et publié ou notifié  
le 12/11/2019